

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D016/2021

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 9 mars, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 1^{er} mars 2021

Nombre de membres

en exercice : 21

Présents : 20

Pouvoirs : 1

Votants : 21

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme FERIÈRE Jocelyne, Mme GARNIER Laëticia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Était absent : M. BOULAYE Guillaume.

Pouvoir(s) : Monsieur BOULAYE a donné pouvoir à Madame VAGNER.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Objet : Animation de la Vie Sociale - Autorisation de prorogation de l'agrément de l'Espace de Vie Sociale situé au Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs

Il est rappelé que par délibération D022/2020 du 13 mars 2020, le conseil d'administration avait approuvé la prorogation de l'agrément de l'Espace de Vie Sociale du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Cette décision faisait suite à une réunion avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, dans le cadre de la démarche d'évolution de l'Espace de Vie Sociale en Centre Social. La C.A.F. avait alors suggéré de reporter cette évolution et de proroger l'agrément de l'Espace de Vie Sociale afin d'octroyer au service un temps de préparation complémentaire pour parfaire le bilan de l'E.V.S. et le diagnostic des besoins des habitants.

Lors de la commission Animation de la Vie Sociale du 25 Janvier 2021, au vu de l'état d'avancement du projet de Centre Social, la C.A.F. a exprimé son intention de proroger l'agrément de l'Espace de Vie Sociale jusqu'en décembre 2022 afin :

- ✓ D'inviter les habitants à participer à l'élaboration du projet.
- ✓ D'organiser des rencontres avec les partenaires afin de définir les axes.
- ✓ De mobiliser les élus locaux.

Ce travail permettra d'engager la préfiguration de Centre Social. En outre, un agent d'accueil est en cours de recrutement afin notamment d'assurer la veille sociale au travers du logiciel CAF, élément indispensable à l'étude du diagnostic social sur le territoire pour obtenir la préfiguration du Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Autorise Monsieur le Président à déposer auprès de la C.A.F. le dossier de demande de prorogation de l'agrément de l'Espace de Vie Sociale à effet au 1^{er} juillet 2021 et à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financements ainsi que toutes pièces afférentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20210309-21D016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

